

Numéro de dossier : 1084400094	
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	Chantier 2.3.4 - Patrimoine naturel - Plan de conservation de la montagne
Contrat de ville	Ch. 4 - Sect. 4.2 - La culture et le patrimoine
Projet	-
Objet	Adoption d'un règlement autorisant la démolition, et la construction de bâtiments ainsi que la transformation et l'occupation à des fins résidentielles de l'ancien Séminaire de Philosophie (Collège (Marianopolis), situé au 3880, chemin de la Côte-des-Neiges, en vertu de l'article 89 paragraphe 5 de la Charte de Montréal

Le conseil de l'arrondissement Ville-Marie demande au conseil municipal de la Ville de Montréal :

D'adopter un règlement autorisant la démolition et la construction de bâtiments ainsi que la transformation et l'occupation à des fins résidentielles de l'ancien Séminaire de Philosophie (Collège (Marianopolis), situé au 3880, chemin de la Côte-des-Neiges, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

De soumettre ce projet de règlement à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique prévues à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal.

-- Signé par Alain DUFORT/MONTREAL le 2009-03-20 15:36:02, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1084400094